

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

JURISPRUDENCE

Commerçant, responsabilité, bonne foi, recours. — Le commerçant même de bonne foi engage sa responsabilité en mettant en vente une marchandise sur la marque frauduleuse de laquelle il ne s'est pas suffisamment renseigné. Mais dans ce cas l'auteur principal de la contrefaçon doit le garantir de toutes les condamnations encourues.

* *

Conciergerie congédié, réclamations, fournitures, gages. — Un conciergerie congédié doit, comme tout autre créancier, faire la preuve de l'existence et du montant des fournitures dont il réclame le prix au propriétaire.

Quant aux gages dont il demande le paiement, le propriétaire n'est pas tenu d'une manière absolue de rapporter quittance des salaires qu'il soutient avoir soldés, les tribunaux ont même encore aujourd'hui un pouvoir discrétionnaire d'appréciation à cet égard.

Jugements du tribunal civil de la Seine en date du 8 juillet 1893.

* *

Expertise, validité, travail accessoire et purement matériel exécuté par un seul expert. — Est valable l'expertise au début de laquelle toutes les parties ont été présentes ou appelées; peu importe que dans diverses réunions ultérieures elles aient fait défaut, n'ayant pas été régulièrement sommées, si leur absence n'a pas préjudicié à leur droit de défense, et si elles ont pu faire tous leurs droits et toutes réserves.

Les experts peuvent également charger l'un d'eux d'un travail purement matériel, pourvu qu'ils procèdent collectivement à toutes les opérations essentielles de nature à influencer sur la solution du litige.

Arrêt de cassation du 5 juin 1893.

LES GRANDS TRAVAUX LYONNAIS

CLASSIFICATION ET PROGRAMME

— SUITE —

19. Construction de nouveaux trottoirs

La construction de nouveaux trottoirs ne nous semble pas exiger une somme aussi considérable que celle prévue, soit 4.500.000 francs, si l'on ne tient compte, pour l'élaboration du programme, que des dépenses à faire pendant les vingt années qui vont suivre.

D'ailleurs, nous pensons qu'il est possible de réduire dans une certaine mesure la part contributive de la ville.

Il suffira, pour cela, d'exiger des propriétaires l'installation presque complète de ces nouveaux trottoirs, l'administration gardant simplement une faible part à sa charge pour les grandes artères, l'installation des bordures, caniveaux d'égouts et plantations d'arbres.

On pourrait imposer progressivement cette mesure, c'est-à-dire l'appliquer annuellement par lots, à diverses rues, en commençant par les plus fréquentées ou les moins excentriques.

Au bout de quelques années la transformation serait presque complète dans tous les quartiers.

Cette nouvelle contribution ne serait pas très considérable pour chaque intéressé et, en tous cas, elle ne serait pas improductive.

En effet, le propriétaire qui, dans le courant d'une année, sera forcé de s'imposer la dépense de trottoirs, louera beaucoup mieux ses boutiques que s'il avait conservé, devant sa maison, les cloaques de boue si fréquents dans les rues de la rive gauche.

L'idée émise prête peut-être à la critique, si on l'étudie au point de vue de la question de droit, aussi nous n'insisterons pas sur son application absolue.

Mais, en tenant compte des considérations qui précèdent sur la mise en valeur des maisons possédant des trottoirs, il serait logique, dans le cas où la légalité empêcherait l'emploi du moyen proposé, de laisser agir l'initiative particulière.

Dans cette hypothèse, la Ville ne s'occuperait que des grandes voies de communication, celles dont la mise en viabilité est réellement nécessaire. La dépense à prévoir, d'ici à une vingtaine d'années, serait alors notablement inférieure aux prévisions. Ces dernières pourraient être réduites à 3 millions, au maximum, et nous pensons même que ce chiffre serait notablement supérieur aux besoins, tels que nous les avons indiqués.

20. Installation de bouches d'arrosage

L'Administration prévoit une dépense de 1 million pour les nouvelles bouches d'arrosage à installer dans divers quartiers.

La répartition n'est pas encore exactement établie, et il est très probable que ces créations se feront au fur et à mesure des besoins sans plan nettement défini.

Il n'est guère possible de procéder autrement, puisque les installations nouvelles, qui se feront forcément en plusieurs années, ne peuvent dès maintenant avoir leurs emplacements invariablement fixés dans les quartiers neufs qui se transforment et se modifient sans cesse.

La dépense prévue n'est nullement exagérée, et nous classons cette catégorie de travaux parmi les plus urgents, l'arrosage des voies publiques étant absolument nécessaire, surtout dans les grandes agglomérations.

21. Création de cours et promenades

Cet article du programme, se classant surtout parmi les embellissements, donnera lieu à de vives réclamations quand viendra l'heure de le discuter au sein du Conseil municipal.

Comme on ne pourra créer tout à la fois, chaque édile demandera un square ou un jardin pour le quartier qu'il représente, et, naturellement, il sera difficile de s'entendre.

Ces divers embellissements, qui ont aussi leur utilité au point de vue de l'hygiène publique, devront se faire en grande partie dans les nouveaux et certains vieux quartiers, mais il ne saurait être question de s'occuper outre mesure de la presqu'île.

Les faveurs municipales devront se répartir en première ligne sur la Guillotière, où on peut faire grand et à peu de frais, puis sur la Croix-Rousse, une partie du premier arrondissement et le quartier de Vaise.

En ce qui concerne le troisième arrondissement, il faut, tout d'abord, s'occuper de l'installation d'un grand jardin public sur les terrains rendus disponibles par la suppression du fort du Colombar.

Il y a longtemps que cette création est adoptée en principe, mais on ne se presse guère d'établir ce vaste square dont tout le monde reconnaît l'utilité.

Nous savons bien que, pour excuser l'ajournement de toute solution définitive, on objecte l'inertie de l'Administration des domaines et son obstination à vouloir céder l'emplacement pour une valeur exagérée, mais il faut pourtant se rendre compte que plus on retardera l'entente définitive, plus les prétentions des Domaines seront augmentées.

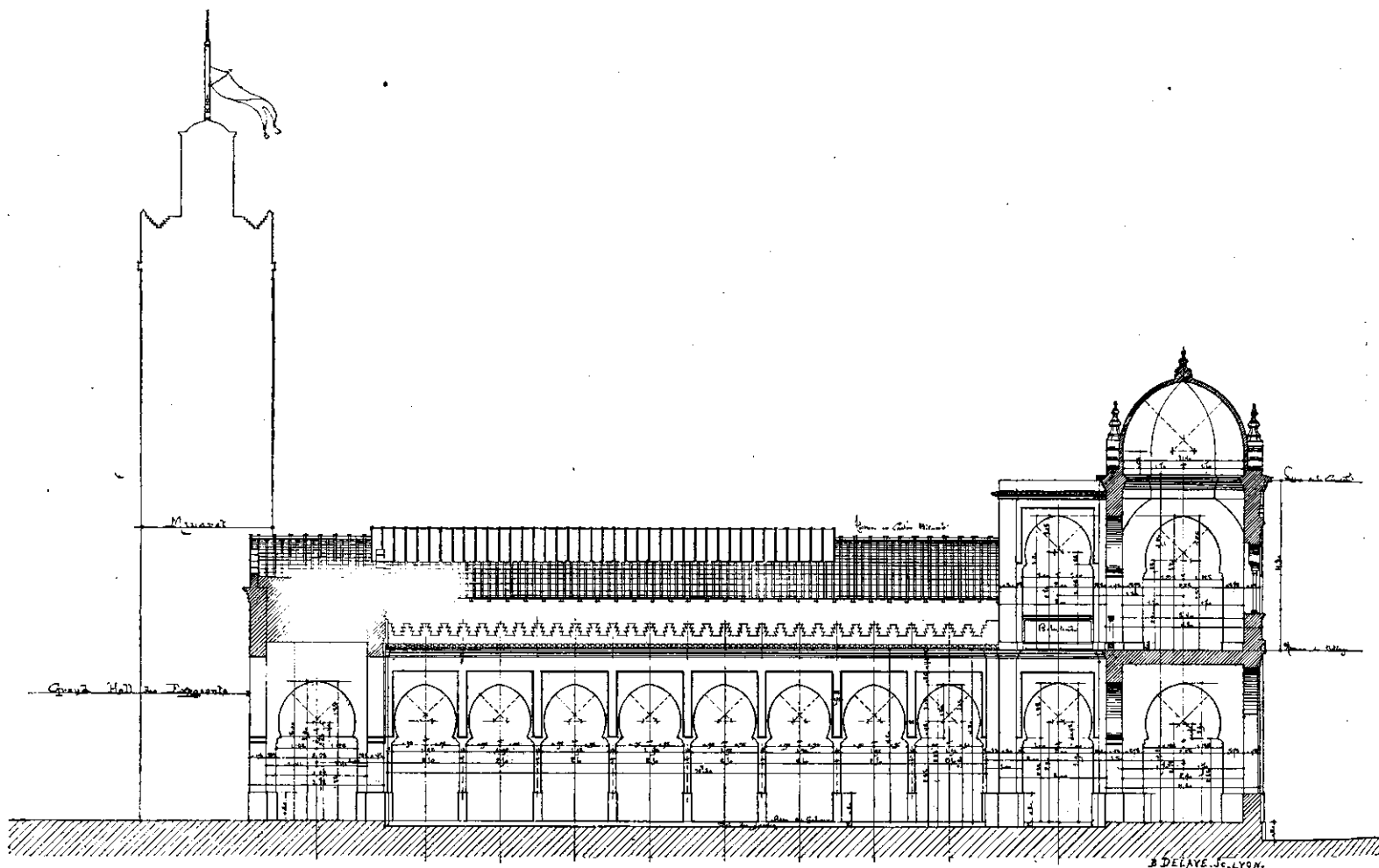
Si l'on attend davantage, le prix des terrains sera tel qu'il rendra l'installation excessivement onéreuse; il importe donc de se décider à faire l'opération sans autre retard.

Les autres améliorations, concernant la création de cours, promenades et jardins publics dans les quartiers précités, pour-

ront se faire année par année, selon les ressources disponibles, sans recourir à l'emprunt nécessaire pour les autres grands travaux, car nous ne pensons pas qu'il y ait beaucoup de ces installations nouvelles dont l'urgence soit absolue.

Comme conséquence de notre appréciation, le crédit prévu pour cet article, à titre de dépenses extraordinaires, nous paraît trop élevé. Il est fixé, par l'Administration, à la somme de 5 millions 290.300 francs, chiffre qui pourra se réduire à 1.000.000, au maximum, si l'on se décide à ne couvrir le supplément de dépenses qu'au moyen des recettes annuelles en excédent.

(A suivre)



EXPOSITION DE LYON. — PAVILLON DE L'ALGÉRIE. — ÉLÉVATION DES GALERIES INTÉRIEURES.

L'EXPOSITION DE LYON EN 1894

Le *Journal des Débats* a consacré récemment son premier article — édition rose — à notre prochaine Exposition de Lyon, et dit que, si partout on continue à organiser des Expositions, c'est qu'apparemment le commerce et l'industrie pour qui, somme toute, on les organise, y trouvent leur compte. Aussi ce n'est pas sans un vif intérêt que le commerce et l'industrie de la France, des colonies françaises et même d'ailleurs, ont vu annoncer l'Exposition de Lyon au moment même où les Expositions rivales d'Anvers, Madrid et Bruxelles font aussi leur appel au monde.

Les *Débats* ajoutent que le Gouvernement, qui a patronné et subventionné Chicago, Anvers, et qui n'a rien proclamé ni fait encore pour l'Exposition de la deuxième ville de France, devra, sans délai, accorder les crédits nécessaires et tout son concours officiel pour que les arts libéraux, la science, les congrès, la petite industrie et surtout les colonies françaises y soient représentés avec éclat.

D'autre part, le *Monde économique* s'occupe du même sujet dans un long article que nous regrettons de ne pouvoir reproduire *in extenso* :

« S'il y a une ville, dit-il, où une Exposition soit à sa place, cette ville est Lyon », et Lyon est la ville de province qui par sa position géographique peut le mieux fournir à une Exposition un contingent suffisant de visiteurs éclairés et assurer aux exposants un public nombreux et compétent. Il constate que déjà, plus de six mois à l'avance, les trois cinquièmes des emplacements disponibles sont retenus.

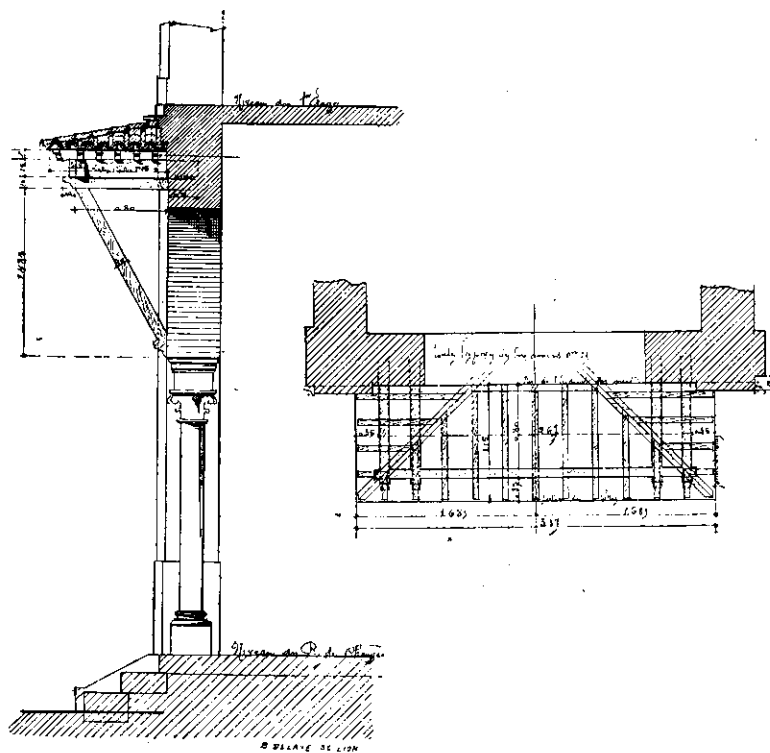
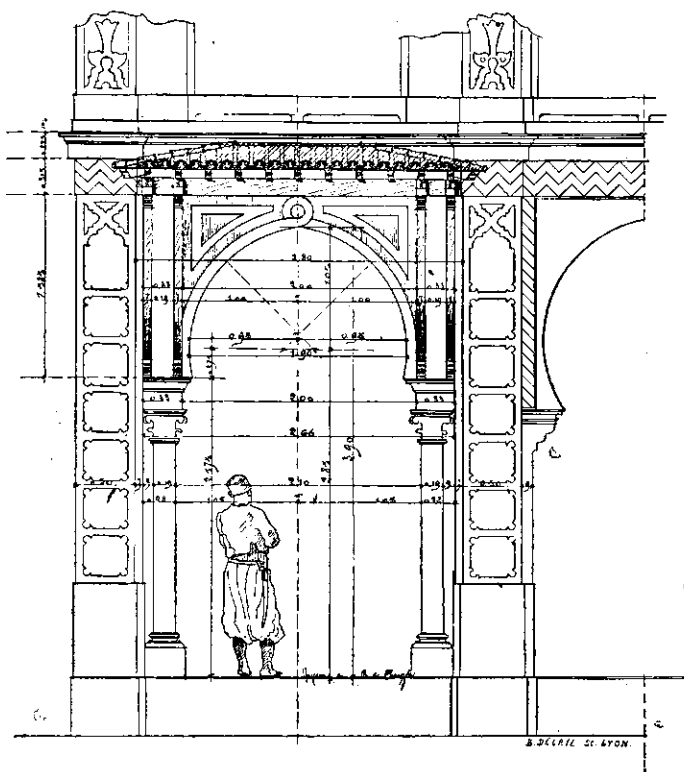
En rendant hommage aux bonnes volontés qui se sont mises en mouvement, aux énergies qui ont accompli ce tour de force de faire tout seul, sans aide et sans bruit, une besogne qu'ailleurs on n'eût pu faire qu'à grand renfort de réclames et avec de nombreux concours, le *Monde économique* exprime l'espoir qu'on obtiendra du Gouvernement une subvention destinée à encourager les petits

industriels, à subventionner les congrès scientifiques et à compléter l'organisation de l'exposition coloniale.

Il exprime enfin le vœu que le sous-secrétaire d'État donne à Lyon le pavillon de l'Afrique occidentale.

Les journaux que nous venons de citer ne sont pas les seuls à s'occuper de l'Exposition de 1894. Tous les journaux parisiens ont été amenés à en parler à propos des fêtes franco-russes de Lyon et du vin d'honneur offert à nos hôtes sous la grande coupole actuellement en état de donner une idée exacte de l'aspect grandiose de notre Exposition. Tous s'accordent à rendre hommage à l'heureuse initiative d'une Exposition à Lyon. Par l'impression qu'ils ont emportée de leur visite au palais du Parc de la Tête-d'Or et dont ils font part à leurs lecteurs, ils nous fournissent un nouvel élément de succès que nous sommes heureux de signaler.

O. T.



EXPOSITION DE LYON. — PAVILLON DE L'ALGÉRIE. — DÉTAILS DE L'UNE DES PORTES PRINCIPALES.

Les dimensions relatives des diverses parties de l'édifice se présentent dans d'excellentes proportions qui satisfont complètement les regards et donnent une impression d'ensemble des plus heureuses.

Les dessins de détails montrent nettement le mode d'ornementation de l'une des portes d'entrée de la façade principale. Les pilastres sont ornés de moulures en relief, les dentelures des plates-bandes sont simplement venues à la peinture. Sur les entablements des deux colonnes intérieures s'appuient des consoles geminées en bois qui supportent un auvent en charpente, recouvert de tuiles, de construction simple, mais d'une couleur bien locale. Les dessins de droite donnent le détail de construction de cet auvent par le plan et la coupe passant par l'axe de la porte principale. On voit que le niveau du rez-de-chaussée est élevé de trois marches au-dessus du sol extérieur.

Dans le prochain numéro nous donnerons les dessins d'élevation et de détail des galeries du fond de la cour et de la grande porte qui donne accès au grand hall de l'exposition.

P.

LES PALAIS COLONIAUX A L'EXPOSITION

LE PAVILLON DE L'ALGÉRIE

— SUITE —

Nos dessins présentent l'élevation des galeries intérieures sur l'une des façades latérales de la cour. A l'extrémité de droite une coupe transversale de la façade principale, passant par l'axe du porche central, montre la structure intérieure des galeries supérieures et du dôme le plus important. A l'extrémité de gauche se dresse la silhouette du Minaret.

Les galeries supérieures de la façade ne se prolongent pas sur les galeries latérales qui longent la cour ; celles-ci sont simplement recouvertes d'un toit en terrasse limité en avant par une bordure de créneaux dentelés et en arrière par le mur de l'un des halls de côté de l'exposition.

LES TERRAINS MILITAIRES SUR LA RIVE GAUCHE DU RHÔNE

La question du déclassement des terrains militaires de la rive gauche du Rhône est une des plus importantes, elle mérite d'être soigneusement étudiée par notre Municipalité, gardienne des deniers de la ville.

Ces terrains militaires, dont l'emploi est nettement déterminé, sont indispensables à l'extension de notre cité, ainsi qu'à l'exécution des grands projets lyonnais, le déplacement de la gare des Brotteaux par exemple.

Ils sont sous la dépendance de l'Administration des Domaines, et cette dernière ne veut les céder qu'à d'excellentes conditions.

C'est évidemment son droit, mais c'est aussi le nôtre, bons habitants de Lyon, qui avons si longtemps souffert de ces barrières infranchissables, de ne pas les acquérir au prix de trop grands sacrifices.

Car, il faut bien le dire, ces terrains n'ont une valeur réelle que parce que la ville les convoite pour la réalisation de ses entreprises projetées, mais comme, après tout, ces entreprises peuvent être abandonnées devant une obstination prolongée de la

partie cédante, il est bien certain que l'intérêt des Domaines est d'arriver à une entente.

D'après les renseignements que nous possédons, c'est une divergence de vues, entre les deux parties, qui retarde toute solution pour la cession définitive.

Il faut en finir, une fois pour toutes, et si l'accord ne peut se faire, il est indispensable de se soumettre, des deux côtés, au verdict d'experts convenablement choisis.

Nous savons bien qu'il y a actuellement une base de négociations mais nous ne la considérons pas comme définitive, la Ville nous semblant la plus mal partagée par ces propositions de règlement, lesquelles consistent surtout en une combinaison mixte, éliminant en quelque sorte la question de prix.

D'ailleurs, pour laisser nos lecteurs juges, voici exactement où en est cette affaire :

On a remanié dernièrement le tracé des voies nouvelles sur l'étendue des terrains militaires, et on a soumis le projet à l'examen de l'Administration des Domaines.

Les surfaces nécessaires à l'assiette des artères projetées seraient cédées par l'Etat à la Ville suivant un prix purement nominal ; en échange, cette dernière prendrait à sa charge les travaux de voirie pour la mise en état de viabilité.

La Ville demanderait en outre à l'Etat, pour s'indemniser de ces dépenses, la cession gratuite d'une ou deux masses avoisinant le fort du Colombier.

Cette cession nous paraît équitable, mais nous la voudrions suffisante ;

En effet, les charges imposées à la Ville seraient considérables, et cette opération ne serait réellement profitable qu'à l'Etat.

Il nous semble donc juste que de grandes compensations soient données à la partie prenante et, à ce sujet, nous ne saurions trop appeler la vigilante attention de l'Administration municipale.

SINÉD.

LES CHEMINÉES D'USINES CONSTRUCTION ET RÉPARATION

— FIN —

Cheminée de l'usine Chedin à Bourges. — Cette cheminée n'a que 20 mètres de haut. Le fût conique, d'une hauteur de 15^m,50, est élevé sur un socle de 4^m,50 ; son fruit est de 27 millim.,4 par mètre. Le vide intérieur a un diamètre de 0^m,65 au sommet et 1^m,10 à la base. La partie tronconique se compose d'un rouleau de 5^m,50 et de 0^m,20 d'épaisseur au sommet ; d'un rouleau de 5 mètres \times 0^m,30 au milieu, et d'un rouleau de 5 mètres \times 0^m,40 à la base. Grâce à ces épaisseurs, cette cheminée arrive à un coefficient de stabilité de 1,07 et pourrait résister à un vent de 200 kilogrammes. Il n'y a pas de chaînages intérieurs.

Cheminées de la houillère de Commentry. — Cinq cheminées carrées ont été renversées par l'ouragan du 20 février 1879. Deux autres de ces cheminées ont subi des avaries d'un autre genre.

La cheminée du puits du 12 Juillet a été foudroyée en juin 1880. La foudre a produit une fissure qui règne de haut en bas et se bifurque à 6 mètres du socle.

La cheminée du puits Saint-Paul, ayant 50 mètres de hauteur totale, 2^m,25 de côté au sommet et 4 mètres à la base, a subi des oscillations résultant de mouvements de terrain produits par l'exploitation de la houille.

Dans ces oscillations, l'axe de la cheminée s'est déplacé tantôt dans un sens tantôt dans l'autre et, finalement du 26 avril 1880 au 10 août 1886, a été dévié de 0^m,33.

Voici les déplacements observés :

Au 26 avril 1880	0 ^m ,32
Au 15 décembre 1880	0 ^m ,61
Au 26 avril 1881	0 ^m ,56
Au 28 octobre 1881	0 ^m ,36
Au 6 novembre 1882	0 ^m ,46
Au 20 novembre 1883	0 ^m ,60
Au 10 août 1886	0 ^m ,65

Cheminées de l'usine Saint-Jacques à Montluçon. — La cheminée de la forge est carrée ; elle a 50 mètres de hauteur ; le socle est peu élevé ; il a 3^m,50 de hauteur et 5 mètres de côté. Le vide intérieur a 3 mètres à la partie inférieure et 2 mètres à la partie supérieure.

La partie pyramidale a un fruit de 25 millimètres ; elle est composée de 5 rouleaux dont les épaisseurs augmentent de 0^m,25 à 1 mètre.

A la partie supérieure et jusqu'à 6 mètres du sol, le vide intérieur de la cheminée est divisé en deux par une cloison verticale de 0^m,25 d'épaisseur, pour faciliter l'entrée dans la cheminée de deux courants gazeux venant en sens contraire.

La cheminée en tôle de l'ancien atelier du Bessemer a 21^m,50 de haut.

Elle est élevée sur une fondation en maçonnerie sur laquelle est fixée une couronne en fonte. La cheminée a 2^m,60 de diamètre à la base et 1,90 au sommet. Elle est formée de deux viroles de tôle de 8 millimètres et de trois viroles de 6 millimètres ; la partie inférieure formant socle est garnie intérieurement de briques réfractaires.

Cheminées des établissements militaires de Bourges. — Nous donnerons en terminant quelques détails sur les cheminées des établissements militaires de Bourges. Citons en premier lieu une cheminée en tôle de 25 mètres de hauteur, construite à la fonderie de canons de Bourges.

Les feuilles de tôle ont 2 mètres de hauteur et une épaisseur de 14 millimètres à la base, de 12 et 10 millimètres au milieu et de 7 millimètres pour les quatre tronçons supérieurs. Le diamètre intérieur est de 0^m,800 à la base et de 0^m,600 au sommet. La partie inférieure à l'arrivée des gaz chauds est préservée par de la brique sur une hauteur de 1^m,800.

La cheminée principale en briques de la Direction d'artillerie de Bourges est de forme ronde et a 33 mètres de hauteur.

Les diamètres extérieurs sont 3^m,25 et 1^m,52 et les diamètres intérieurs de 1^m,81 et 1^m,10 ; le fruit est de 30 millimètres et le coefficient de stabilité 1,58.

Le fût conique se compose de 5 tronçons de 5^m,875, dont les épaisseurs sont, de la base au sommet : 0,72, 0,600, 0,48, 0,36, 0,24.

Cette cheminée offre une particularité de construction intéressante ; elle est bâtie sur l'égoût collecteur qui se trouve dans l'axe de la cheminée, et traverse ses fondations. Pour fournir à la cheminée une base de plus grande surface, on a donné au socle une forme particulière destinée à assurer la stabilité de la construction.

On a construit, en 1885, à la Direction d'artillerie de Bourges, une cheminée en tôle de 25 mètres de hauteur. Cette cheminée est cylindrique ; elle a 0^m,600 de diamètre intérieur.

Les viroles en tôle ont 1^m,50 de hauteur et une épaisseur variant de 12 à 6 millimètres, elles sont rivées alternativement à l'intérieur et à l'extérieur et assemblées au moyen de cornières de 60 \times 60 et 65 \times 65.

E. C.

deviennent d'un blanc laiteux, ce qui les rend peu appétissantes. Les galeries de filtration sont d'un effet très sûr, lorsque, comme à Lyon, elles sont pratiquées dans le sable ou dans un terrain non calcaire, mais elles exigent une surface de terrain considérable.

Les 400.000 habitants de la banlieue parisienne sont donc privés d'eau potable.

C'est déplorable, quand on songe que rien n'est plus dangereux qu'un seul verre d'eau malsaine, et que la majeure partie des familles pauvres ne boivent que de l'eau, tant par économie que par hygiène, depuis que les vins du petit débitant sont additionnés d'un excès de vins d'Espagne ou de Portugal, ces vins étant eux-mêmes surchargés d'alcool de betteraves ou de maïs. Au contraire, rien n'est plus sain, plus agréable et ne désaltère mieux qu'un verre d'eau fraîche et pure.

(A suivre.)

A. LESÉVRIEN,
Ingénieur civil.

L'ÉGLISE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION ET LES CONSTRUCTIONS DE L'AVENUE DE SAXE

On sait que cette église était restée inachevée depuis la guerre de 1870.

La partie construite ressemblait plutôt à une ruine qu'à une église en construction ; des amas de matériaux noircis par le temps entouraient cet édifice, et un vieux mur délabré ajoutait sa laideur à ce triste aspect.

Les étrangers, qui passaient devant cet emplacement voué à l'abandon, ne comprenaient pas pourquoi on laissait subsister des constructions aussi délabrées, dont ils ne comprenaient pas la destination, sur notre belle avenue de Saxe.

Peu de Lyonnais savaient que c'était une église, et il a fallu le commencement des travaux de réinstallation pour que nos compatriotes s'en aperçoivent.

Depuis quelques mois les travaux ont recommencé. A en juger par l'activité actuelle on peut espérer un prompt achèvement de cet édifice.

De grandes tourelles blanches, de style moyen âge, s'élèvent du côté de l'avenue de Saxe, et si l'on peut apprécier l'ensemble du monument d'après ce qui est déjà construit, on peut dire qu'une fois terminé il contribuera beaucoup à embellir l'aspect du quartier qui l'environne.

Nous rappelons, à ce sujet, à l'administration des Hospices civils de la ville de Lyon, la quantité trop considérable de vieilles masures sur notre splendide artère de la rive gauche, entre les cours Lafayette et Gambetta.

Il serait temps, croyons-nous, de vendre la presque totalité des terrains en bordure sur l'avenue de Saxe, en permettant ainsi l'établissement de nouvelles et belles constructions de rapport.

En attendant trop longtemps, l'accroissement du prix de ces terrains, si leur valeur devait augmenter, n'atteindrait probablement pas les intérêts annuels de la somme qu'on pourrait en tirer aujourd'hui. En effet, par suite de la création prochaine d'une gare à la Mouche, les propriétaires auront de plus en plus la tendance à construire leurs immeubles dans la partie sud de l'avenue de Saxe, entre le cours Gambetta et l'avenue des Ponts, où ils trouvent au moins l'espace nécessaire pour bâtir tout à leur aise.

La ville de Lyon devrait également amorcer les tronçons des deux nouvelles rues, qui doivent remplacer la rue Moncey, entre l'avenue et la place du Pont, afin de permettre la reconstruction des bicoques bordant cette rue passagère.

LES DÉTRITUS DE BUENOS-AYRES

Dans un précédent article, sous le titre d'assainissement des villes, nous avons parlé du projet d'un savant Anglais proposant de détruire par la combustion les détrituts des grandes villes, et d'utiliser le calorique produit de cette combustion. Une lettre publiée par le journal *L'architecte* nous indique que ce système est en pratique en Amérique à Buenos-Ayres depuis un grand nombre d'années, mais par un procédé des plus primitifs et qui n'a nul souci ni de l'hygiène ni du confortable.

« Au sud de Buenos-Ayres, tout au bout de la rue Patagones vous trouvez les abattoirs appelés corrales, entourés d'usines de toutes sortes et habités par une population ressemblant absolument à celle de la Villette à Paris. Plus loin, en suivant la rue Kioja vous rencontrez le dépôt des ordures une des choses les plus curieuses que je connaisse ici, sinon des plus agréables. Au fur et à mesure que les chars qui les apportent arrivent et déposent leur contenu, on y ajoute des graisses combustibles et le tout brûle.

« Le premier feu allumé date de 25 ans, et depuis jamais il ne s'est éteint, même après une pluie de 15 jours continus. Tous les environs à une lieue à la ronde sont empestés. Comme la terre est ici, excessivement riche, on n'a jamais cherché à utiliser ces ordures, et aujourd'hui elles forment une véritable colline de 45 mètres de haut au sommet, sur 50 de large et 2500 de long. Le tout est miné par des millions de rats ressemblant par leur taille à des lapins de garenne.

« Au pied de la colline vivent dans des cabannes faites avec des vieilles boîtes de fer blanc, des familles entières, véritables sauvages, chargés de surveiller le feu. Ces familles vivent des débris qu'elles ramassent des voitures au milieu d'une fumée âcre étouffante, et ne cessant jamais ni le jour ni la nuit. »

CONCOURS PUBLICS

CONCOURS DE LA VILLE DE LORIENT

La ville de Lorient ouvre un concours public pour un projet de construction d'un bâtiment comprenant une école professionnelle, une école élémentaire et une salle de fête.

Voici les conditions de ce concours :

Art. 1^{er}. — La ville de Lorient ouvre un concours pour la construction d'un bâtiment comprenant une école professionnelle, une école élémentaire et une salle des fêtes et des cérémonies.

Art. 2. — Les architectes ou entrepreneurs français sont seuls admis à concourir.

Art. 3. — Il sera remis aux architectes et entrepreneurs qui en feront la demande :

1^o Un exemplaire du plan du terrain indiquant les côtes du niveau et la configuration de l'emplacement à l'échelle de 5 millimètres par mètre ;

2^o Un exemplaire du programme et des conditions du concours.

Art. 4. — Les projets et annexes seront adressés au maire de Lorient non signés. L'auteur y placera une épigraphe qu'il reproduira sur l'enveloppe d'une lettre cachetée, faisant connaître ses nom, prénoms, qualité et domicile.

Ces projets et annexes devront être parvenus au secrétariat général de la mairie de Lorient dans un délai de deux mois, dont le point de départ et l'échéance seront fixés par un arrêté du maire.

Aucun projet ne sera reçu après l'expiration de ce délai.

Art. 5. — Les projets comprendront :

1^o Un plan des divers étages, y compris les combles et le sous-sol, à l'échelle de 1 centimètre par mètre ;

2° Les élévations principales, à l'échelle de 2 centimètres par mètre, et les autres façades et coupes à l'échelle de 1 centimètre par mètre ;

3° Un mémoire explicatif, dans lequel seront décrites les constructions projetées et justifiées, les dispositions projetées, en indiquant le mode de construction et la nature des matériaux ;

4° Un devis composé d'un avant-mètre et d'un détail estimatif. A cet effet, il sera remis à chacun des concurrents, sur sa demande, un exemplaire de la série des prix de la ville de Lorient, qui devra lui servir de base pour évaluer la dépense.

Art. 6. — Le jury composé, comme il sera dit ci-après, sera appelé à statuer sur le mérite des projets présentés.

L'auteur du projet classé le premier recevra une prime de 1.500 francs, et pourra, s'il le désire, être chargé de la direction des travaux.

L'auteur du projet classé le second recevra une prime de 1.000 fr. ; le troisième une prime de 500 francs.

Tous les projets resteront la propriété de la ville.

Art. 7. — L'architecte ou l'entrepreneur chargé des travaux sera tenu de dresser les plans d'exécution, en tenant compte des modifications de détail qui pourront lui être demandées par l'administration.

Le projet admis comprendra toutes les pièces nécessaires pour recevoir les approbations administratives et pour la mise en adjudication des travaux. Il sera remis en double expédition dans les deux mois, de la demande qui en sera faite par le maire.

Les travaux dirigés par l'auteur du projet classé le premier s'exécuteront, d'ailleurs, sur le contrôle du service municipal.

Art. 8. — L'auteur du projet accepté, chargé de la direction des travaux recevra des honoraires de 5 pour 100 sur le montant de la dépense ; mais si ce montant dépassait la somme fixée d'après les devis et projets acceptés, il ne serait alloué d'honoraires que jusqu'à concurrence de cette somme.

Art. 9. — Le jury sera composé de la manière suivante :

- 1° Le maire de Lorient, président ;
- 2° Trois délégués du Conseil municipal désignés par lui ;
- 3° L'inspecteur primaire de l'arrondissement de Lorient ;
- 4° L'ingénieur-directeur des travaux hydrauliques de la marine ;
- 5° Un architecte qui sera désigné par le maire ;
- 6° Un chef de bataillon, chef du service du génie militaire à Lorient.

Art. 10. — Tous les membres du jury auront voix délibérative. Les jugements seront rendus à la majorité des suffrages.

NÉCROLOGIE

M. BOUTMY

DIRECTEUR DES USINES DE LA COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN A SAINT-FONS

L'industrie lyonnaise vient de faire une perte cruelle en la personne de M. Boutmy, directeur des usines de la Compagnie de Saint-Gobain, enlevé brusquement à l'affection des siens, à peine âgé de quarante-huit ans, en pleine maturité intellectuelle, par une attaque foudroyante d'apoplexie.

Doué d'une intelligence hors ligne, M. Boutmy avait rendu les plus grands services à son pays et à la Compagnie dont il était un des plus estimés directeurs.

Ancien ingénieur des poudres et salpêtres, il avait pris une part considérable d'abord à la défense de Paris, en 1870, où il avait su créer en peu de temps tout l'outillage d'une poudrerie improvisée, et plus tard dans les établissements de l'État, à la fabrication de la dynamite et des nouveaux explosifs qui donnent aujourd'hui de si merveilleux résultats.

Nous renonçons à dépeindre la consternation de sa famille, du personnel de ses usines, dont il avait si bien su se faire aimer, et des nombreux amis qu'il s'était faits par son affabilité et son inépuisable bonté, depuis plus de dix-sept ans qu'il était parmi nous.

Puissent ces regrets unanimes être une consolation à l'immense douleur qui frappe sa famille éplorée à qui nous présentons respectueusement l'expression de notre plus vive sympathie.

DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE AU MOYEN DE LA DÉRIVATION ÉCLUSÉE DE JONAGE

— SUITE —

Terrassements. — La largeur normale du canal d'aménée et du canal de fuite est de 60 mètres en plafond, la profondeur à l'étiage de 2 mètres 50.

Les sas des écluses ont une largeur de 16 mètres et une longueur de 160 mètres, non compris la partie correspondant au développement des portes.

Les talus de déblai et de remblai sont tous indistinctement à 2 de base pour 1 de hauteur, au moins.

Un chemin de halage de 6 mètres de largeur a été prévu dans toute la longueur du canal, tantôt sur l'une des rives, tantôt sur l'autre, avec un chemin de contre-halage de 3 mètres de largeur sur la rive opposée,

A partir de la prise au Rhône et jusqu'au kilomètre 8, le canal est presque entièrement en déblai ; mais à partir de ce dernier point, et jusqu'à l'écluse, soit sur une longueur de 7.760 mètres, il est formé, d'un côté, par la balme viennoise, et de l'autre, par un remblai.

Partout où cela a été reconnu nécessaire, le canal est revêtu, à l'intérieur, d'un corrois argileux, pour empêcher toute filtration.

Le canal de fuite se trouvant entièrement en déblai dans la nappe souterraine, il n'est pas nécessaire d'y exécuter des travaux d'étanchéité.

Enfin, sur toute la longueur de la dérivation, vu le peu de vitesse du courant et la faible inclinaison des talus, il n'y a pas à craindre la corrosion des berges, et, par conséquent, aucun travail de revêtement en maçonnerie n'est à exécuter.

En dehors des travaux de terrassements que nous venons d'indiquer pour le canal d'aménée et le canal de fuite, certains déblais sont encore nécessaires pour la dérivation de la rivière *la Rize* et quelques remblais pour le raccordement des chemins rencontrés dans le tracé.

De même, il a été prévu des dragages dans le Rhône, aux deux extrémités de la dérivation, pour son raccordement avec le lit du fleuve.

Ainsi, à la prise, la digue actuellement en construction en travers de l'embouchure du canal d'aménée devra disparaître et être reportée sur la rive. A l'autre extrémité de la dérivation, c'est-à-dire au point où le canal de fuite rend l'eau au Rhône, il sera également nécessaire d'approfondir le lit du fleuve, afin de le raccorder avec le fond du canal.

Ouvrages d'art. — Ponts, Ponceaux, Aqueducs. — Le projet comporte sept ponts, dont quatre de 4 mètres de largeur entre garde-corps et deux de 5 mètres, pour le maintien des communications existantes.

En dehors de ces ouvrages d'art, il existe plusieurs petits aqueducs ou ponceaux pour franchir la Rize, déviée latéralement au canal, et assurer l'écoulement des eaux aux déviations des chemins.

Ouvrage de prise d'eau. — L'ouvrage de prise d'eau qui doit être établi à 5 kilomètres de l'origine du canal, se compose

d'un mur transversal d'un mur transversal arasé au niveau des digues établies en amont, latéralement au canal ; ce mur est percé de vingt-cinq ouvertures de 3 mètres de largeur chacune, fermées par des vannes en tôle qui serviront à régler le volume dérivé du Rhône, quand la porte de l'écluse sera fermée.

L'ouvrage entier repose sur une fondation en béton ; mais en élévation, il est construit entièrement en maçonnerie ordinaire, avec parements en moellons têtus, sur la face amont, ainsi qu'à l'intérieur de l'écluse et des ouvertures du mur.

Enfin, un parapet de 1 mètre de hauteur règne sur toute la longueur du mur au-dessus des vannes.

Écluse à 1 sas. — A l'extrémité de cet ouvrage, sur la rive droite, sera établie une écluse à un seul sas, pour assurer le passage des bateaux dans le canal.

Les deux rives du canal sont perreyées, en amont et en aval de l'ouvrage, sur une longueur de 20 mètres au moins.

Déversoir. — Bien que le niveau du canal puisse toujours être réglé au moyen des vannes établies à la prise, il a été néanmoins prévu au kilomètre 8, un déversoir permettant à un trop-plein accidentel de s'écouler dans le Rhône, sans produire une surélévation du plan d'eau à l'usine.

En un mot, il ne s'agit pas, dans ce cas, d'un déversoir proprement dit, devant fonctionner régulièrement, mais bien d'une brèche de 100 à 200 mètres de longueur, ménagée dans la digue, à la cote 180 mètres. c'est-à-dire aux hautes eaux dans le canal.

Réservoir compensateur. — Il est établi entre les kilomètres 8 et 11 un réservoir compensateur de 1.500.000 mètres cubes de capacité qui ne nécessitera pas d'autres dépenses que celles des acquisitions de terrains et de l'installation de vannes simples et peu coûteuses. puisqu'elles n'auront à supporter qu'une pression correspondant à une hauteur d'eau de 1 mètre. Le but de ces vannes est de pouvoir fermer le réservoir, de manière à l'isoler complètement du canal, en cas de besoin.

L'avantage d'un pareil réservoir sera considérable pour l'usine hydraulique, parce qu'il maintiendra toujours l'eau du canal près de l'usine, à un niveau régulier, c'est-à-dire à la cote 179 mètres dans les basses eaux, et la cote 180 mètres dans les hautes eaux.

En effet, en pleine marche, le débit des turbines ne pourra abaisser sensiblement le niveau du plan d'eau du canal, puisque tout abaissement sera immédiatement compensé par le supplément de volume provenant du réservoir.

D'un autre côté, il est certain que l'eau reprendra bien vite son niveau maximum dans le réservoir, chaque fois que le débit des turbines sera inférieur au débit normal du canal, notamment pendant la nuit,

En résumé, d'une part, ce réservoir emmagasinerà la partie du débit non utilisé par vingt-quatre heures, pour la restituer en augmentation de force, suivant les besoins, et, d'autre part, remplira l'office de compensateur, en maintenant le plan du canal à un niveau constant, quel que soit le débit des turbines.

(A suivre.)

COURS DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

NATURE DE LA PROPRIÉTÉ	SITUATION DE LA PROPRIÉTÉ	surface m. q.	prix du		date de la vente
			m. carré	total	
			fr.	fr.	
Maison et cour	180, rue Duguesclin	»	»	4.550	22 oct.
—	182, rue Duguesclin	»	»	8.000	—
Maison et terrain	5, rue Mercier	385	31 43	12.100	—
Terr. clos de murs	Rues Mercier et Corne-Cerf	457	12 69	5.800	—
Immeuble	7, montée des Forts	»	»	1.025	—
Usine, cour et jard.	51, rue Magenta	2.100	8 85	41.600	—
Terrain à bâtir	53, rue Magenta	2.600	8 85	41.600	—
Atel., cour et jard.	46, rue des Tuileries	1.612	8 13	13.100	—
Constructions	86, rue Vauban	»	»	8.100	—
Maison	21, rue Dumenge	104	100 48	10.450	—
Maison	10, rue Villeroi et 3, rue de l'Épée	»	»	6.050	—

AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

Enquête d'utilité publique. — Est ouverte à la mairie de Lyon une enquête d'utilité publique pour le prolongement et l'élargissement de la rue de l'Abbaye-d'Ainay. La suppression de la partie orientale de la rue Pomme-de-Pin et la rectification des alignements de l'impasse Catelin et la fixation des alignements et nivellement.

Monnaie française. — Au moment où la direction des monnaies étudie la question du remplacement de la monnaie de billon en France, qu'on remplacerait non par des pièces en nickel objets de nombreuses critiques, mais bien en aluminium dont la faible densité l'incorruptibilité et l'innocuité présentent de sérieux avantages, nous pensons qu'on lira avec quelque intérêt les renseignements suivants.

Le numéro du Bulletin de statistique et de législation comparées du mois de juillet dernier nous fournit des indications curieuses sur la fabrication des monnaies françaises de 1795 à 1891.

Nous en extrayons les chiffres suivants :

La valeur de nos pièces d'or de tout module s'élevait à la fin de l'année dernière à 8.826.948.250 francs ; celle de nos pièces d'argent de 5 francs à 5.060.606.240 francs ; celle des pièces divisionnaires à 474.068.884,35, frappées au titre déterminé par la loi du 6 mai 1852 ; celle des pièces de bronze à 65.309.027,90.

Ce qui constitue pour l'ensemble de la frappe de la monnaie française de 1795 à 1891.

Le chiffre respectable de 14.426.932.402,25.

En tenant compte des démonétisations, il reste en monnaies françaises ayant cours actuellement

pièces d'or pour	7.722.866.970,00
pièces d'argent pour	5.312.508.820,10

donnant un total de 14.035.375.790,10

Depuis 1879 on frappe annuellement en monnaie de bronze pour 200.000 francs.

L'année 1887 fait exception on n'en a frappé que pour 147.803 francs.

En 1889 on a frappé :

873.090 pièces de 20 fr. représentant une somme de 17.461.800 francs.

Et seulement :

100 pièces de 100 fr., 100 pièces de 50 fr., 100 pièces de 10 fr., 100 pièces de 2 fr., 100 pièces de 1 fr. 100 pièces de 0,50, 100 pièces de 0,20 soit une somme de 16.370 francs.

Madagascar. — Un architecte français, M. Joly, qui a dirigé la construction de la résidence, à Tananarive, vient d'être chargé, par contrat, des travaux publics du gouvernement malgache.

Progression des appareils à vapeur en France. — Le *Moniteur industriel* fournit sur le développement des appareils à vapeur en France les chiffres suivants qu'il nous paraît intéressant de reproduire.

- En 1840. — 2.873 appareils, donnant 56.422 chevaux-vapeur.
- En 1843. — 74.342 chevaux-vapeur.
- En 1845. — 4.873 appareils ; 91.533 chevaux-vapeur.
- En 1847. — 6.004 appareils ; 145.807 chevaux-vapeur.
- En 1855. — 11.620 appareils ; 354.000 chevaux-vapeur.
- En 1860. — 18.726 appareils ; 673.900 chevaux-vapeur.
- En 1865. — 26.376 appareils ; 1.103.000 chevaux-vapeur.
- En 1870. — 33.761 appareils ; 1.580.000 chevaux-vapeur.
- En 1875. — 40.052 appareils ; 2.280.000 chevaux-vapeur.
- En 1880. — 52.543 appareils ; 3.341.971 chevaux-vapeur.
- En 1885. — 66.517 appareils ; 4.528.979 chevaux-vapeur.
- Enfin en 1890. — 75.749 appareils ; 5.175.996 chevaux-vapeur.

Détermination de la quantité de vapeur produite dans une chaudière, suivant les divers combustibles employés,

Un chimiste anglais, M^r Warren, donne dans la revue *Chemical News*, un procédé chimique pour déterminer cette quantité de vapeur.

« La quantité de chlorure contenue dans l'eau soumise à la vaporisation, augmente à mesure que cette vaporisation se produit ; il suffit donc pour connaître le volume de l'eau vaporisée, et, par suite la quantité de charbon employé, de comparer la quantité de chlorures contenue dans une eau quelconque, à la quantité qu'on y trouve après quelques heures d'ébullition.

« Pour évaluer la quantité de chlorures, il suffit de verser dans un volume d'eau connu une dissolution titrée de nitrate d'argent ; les chlorures d'argent sont précipités, et le moindre excès d'argent ajouté s'accuse par une coloration rouge résultant de l'excès de nitrate d'argent avec le chromate de potasse. »

Mesures de précaution contre les incendies. — Nous trouvons relatée dans un journal une circulaire du Préfet de police de Paris en date du 17 août dernier qu'il serait bien à désirer qu'on mette à exécution en province.

Avis. — Pour prévenir les accidents qui se produisent fréquemment dans les feux de cave et pour assurer dans la mesure du possible la prompte découverte du foyer d'incendie, il est indispensable que les sapeurs-pompiers soient tous renseignés sur la disposition des caves, leur affectation et leur contenu.

MM. les propriétaires sont en conséquence invités à déposer un plan précis des caves et sous-sols de leurs immeubles, chez les concierges, ou les sapeurs-pompiers, appelés en cas d'incendie, pourront les consulter.

Les Compagnies d'assurances disposent d'un moyen efficace pour imposer cette sage mesure de précaution, ce serait de n'assurer aucun immeuble où cette précaution ne serait pas prise.

Nouveau procédé de fabrication du fer blanc. — Pour obtenir un fer blanc d'un extrême poli et d'une très grande dureté, un industriel, M. William, H. Brown de Jersey city, a imaginé de substituer la tôle d'acier à la tôle de fer dans la fabrication du fer blanc.

La tôle d'acier d'abord laminée à chaud subit ensuite un laminage à froid, de manière à obtenir l'épaisseur voulue et une surface parfaitement polie. On étame alors, et la tôle passe à un second laminage entre deux cylindres sous une très forte pression. L'acier et l'étain se trouvent ainsi intimement unis, et la surface acquiert toute la dureté et tout le poli convenable.

Suppression de la fumée des usines. — La fumée présente de si grands inconvénients pour la salubrité et la commodité publiques, qu'on recherche depuis longtemps un moyen pratique de s'en débarrasser. Malheureusement jusqu'à présent, tous les moyens mis en pratique n'ont donné que des résultats bien imparfaits. M. Richardson, président des ingénieurs et constructeurs de navires de Newcastle porte à la connaissance du public une communication qui peut se résumer ainsi :

« C'est probablement par des procédés chimiques qu'on arrivera à la suppression de la fumée des usines.

« Actuellement, on utilise les oxydes chauds qui sortent des cheminées d'usine, en produisant de la vapeur dans les chaudières qui alimentent les souffleries. M. Mond, de la maison Brumer, Mond et C^{ie} brûle son charbon au moyen d'un courant d'air créé artificiellement, conduit les gaz produits de la combustion dans une chambre où ils sont lavés à grande eau, les particules de charbons entraînées par la fumée tombent sur le sol, l'ammoniaque et les vapeurs sulfureuses se trouvent condensés et recueillis.

« Dans ce procédé, 125 tonnes de charbon se trouvent nécessaires pour produire la même quantité de vapeur produite par 100.

Mais, par compensation, on recueille 4 tonnes de sulfate d'ammoniaque représentant une valeur d'environ 1.200. L'excès de combustible se trouve donc couvert bien au delà, et le procédé parfaitement rémunérateur. »

Si le procédé recommandé par M. Richardson acquiert la sanction de l'expérience, ce sera un véritable bienfait.

ADJUDICATIONS PROCHAINES D'IMMEUBLES

5 Novembre

Maison, 24, rue du Bœuf, superficie 270 mètres, M. Bernard, avoué, 4, rue des Archers, mise à prix, 12.000 francs.

Maison, 17, rue Vieille-Monnaie, superficie 270 mètres, M. Bernard, avoué, 4, rue des Archers, mise à prix, 12.000 francs.

Maison, 7, rue Villeneuve, superficie 270 mètres, M. Bernard, avoué, 4, rue des Archers, mise à prix, 15.000 francs.

Maison, 2, rue du Perrod, superficie 270 mètres, M. Bernard, avoué, 4, rue des Archers, mise à prix, 5.000 francs.

9 Novembre

Deux maisons, 17, rue Molière, 17, rue Cuvier, superficie 270 mètres, M. Thomasset, notaire, 13, rue de la République, mise à prix, 140.000 francs.

Maison, 10, place de la Croix-Rousse, superficie 270 mètres, M. Thomasset, notaire, 13, rue de la République, mise à prix, 48.000

Maison et cour, 3 et 5, rue de l'Arbalette, superficie 270 mètres, M. Birot, notaire, 8, place Bellecour, mise à prix, 32.000 francs.

Maison, terrain et cour, chemin du Milieu (Moulin-à-Vent), superficie 270 mètres, M. Chevalier, notaire, 104, rue de l'Hôtel-de-Ville, mise à prix, 16.000 francs.

12 Novembre

Maison et cour, 8, route de Vaulx, superficie 270 mètres, M. Guillermain, avoué, 19, rue Dubois, mise à prix, 12.000 francs.

Constructions, 87 et 89, rue Vendôme, superficie 270 mètres, M. Chaîne, avoué, 90, rue de l'Hôtel-de-Ville, mise à prix, 1.000 francs.

Maison et terrain, rue de Bruxelles (près de l'Hippodrome), superficie 1000 mètres, M. Chaîne, avoué, 90, rue de l'Hôtel-de-Ville, mise à prix, 5.000 francs.

Maison, 7, impasse Margnolles, superficie 280 mètres, M. Chapuis, avoué, 44, rue de la République, mise à prix, 3.000 francs.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Cabinet de M. CURNY fils, 351, rue Paul-Bert.

Rue Rachais, Propriétaire, M. Marmonnier. 7 octobre 1892
Boulevard des Brotteaux, 32, angle de la rue Suchet, 29. Propriétaire, M. Deschamps, 14, rue Sébastopol. 21 octobre 1892.

Cabinet de M. MOREAU, 5, rue Servient.

Rue Suchet, 8. Propriétaire, M. Grosland, 45, rue Crillon. 19 octobre 1892.

Boulevard du Nord, angle de la rue Duguesclin. Usine de teinture. Propriétaires, MM. A. Robin et C^{ie}. Entrepreneur, M. L. Variot, 13, rue Constantine. 11 octobre 1892.

Rue de Créqui, 217. Annexe. Propriétaire, M. Berthon, 217, rue de Créqui. 12 octobre 1892.

Place Bellecour, angle de la rue de la Charité. Démolition et reconstruction. Propriétaire, M. Delaroche, imprimeur. Entrepreneur, M. Perrin, 57, rue de l'Hôtel-de-Ville. 13 octobre 1892.

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

Cabinet de l'Architecte en Chef de la Ville de Lyon.

Quai Claude-Bernard. Faculté de Droit et des Lettres. Propr., la Ville de Lyon ; entrepreneurs : maçonnerie, M. Grange, 1, rue Laurengin ; pierre de taille, MM. Dubois et Véry, 3, rue des Docks ; charpente, M. Fayé, rue Rabelais ; serrurerie, M. Grohon, rue Vauban ; plâtrerie, M. Vellisson, rue Sébastien-Gryphe ; menuiserie, M. Bruno, à Saint-Etienne.

Cabinet de M. BELLEMAIN, 25, rue Saint-Pierre

Villeurbanne. Construction d'atelier et usine ; Propriétaire M. Leplant à Crès ; entrepreneurs : maçonnerie, MM. Taton frères ; charpente, M. Doublieur. Toiture.

terres, qui, comme chacun sait, est une des conditions essentielles d'une fabrication supérieure; cette supériorité qui a été appréciée par sa nombreuse clientèle, a permis à M. Cancalon de garantir tous ses produits contre les gelées les plus intenses, ce qui lui a valu les fournitures du Génie militaire et de toutes les grandes Administrations.

Tous les ingénieurs, architectes, constructeurs qui ont employé les tuiles marque *Cancalon-Amand-Roanne-Mably* se joignent au Jury de l'exposition de Montluçon pour confirmer à M. Cancalon (François) le diplôme d'honneur qui lui a été décerné et qu'il méritait à tant de titres. L.

ADJUDICATIONS PROCHAINES D'IMMEUBLES

4 novembre

Maison et terrain, 27, rue Royer. Superficie, 375 mètres. M. Prunier, avoué, 42, rue de l'Hôtel-de-Ville. Mise à prix, 3.000 francs.

Propriété dite la Bastide, 17, 19, chemin des Granges (Saint-Just). Superficie, 9590 mètres. M. Prunier, avoué, 42, rue de l'Hôtel-de-Ville. Mise à prix, 25.000 francs.

Maison et construction, 165-167, rue Boileau. M. Patricot, avoué, 32, rue Grenette. Mise à prix, 20.000 francs.

Maison, 33, quai Claude-Bernard. Superficie, 587 mètres. M. Dalin, avoué, 1, rue Gentil. Mise à prix, 120.000 francs.

Terrain, rue Cavenne, angle rue Méditerranée. Superficie, 1.823 mètres. M. Dalin, avoué, 1, rue Gentil. Mise à prix, 40.000 francs.

Terrain, rue Cavenne, angle rue Parmentier. Superficie, 925 mètres. M. Dalin, avoué, 1, rue Gentil. Mise à prix, 25.000 francs.

Etablissement thermal, Casino de Charbonnières; Hôtel des Bains et de l'Europe. Superficie totale, 230.000 mètres. Hôtel de l'Univers et jardin; Terrain en pré. Superficie, 500 mètres. M. Dalin, avoué, 1, rue Gentil. Mise à prix, 450.000 francs.

5 novembre

Maison et dépendances, 126, route de Grenoble. Superficie 531 mètres. M. Juveneton, notaire à Vénissieux. Mise à prix, 17.000 francs.

8 novembre

Maison, 343, avenue de Saxe. M. Ferrez, notaire, 13, rue Constantine. Mise à prix, 160.000 francs. Maison, 345, avenue de Saxe, angle rue Bouchardy. M. Ferrez. Mise à prix, 55.000 francs. Maison, 26, rue Bouchardy. M. Ferrez. Mise à prix, 45.000 francs. Superficie totale, 506 mètres.

Maison et cour, 8, rue projetée des Tapis. M. Ferrez, notaire, 13, rue Constantine. Mise à prix, 5.000 francs.

Maison et cour, 8, rue projetée des Tapis. M. Ferrez, notaire, 13, rue Constantine. Mise à prix, 5.000 francs.

11 novembre

Maison et cour (Terrain, 5.000 mètres), 25, chemin Château-Gaillard. Superficie, 5.000 mètres. M. Peiron, avoué, 19, rue d'Algérie. Mise à prix, 4.000 francs.

Maison et jardin, 93, rue Neuve-des-Charpennes. Superficie, 800 mètres. M. Peiron, avoué, 19, rue d'Algérie. Mise à prix, 1.500 francs.

Terrain, cours Vitton prolongé. Superficie, 2.400 mètres. M. Peiron, avoué, 19, rue d'Algérie. Mise à prix, 2.500 francs.

Maison, 23, rue Centrale, M. Bernard, avoué, 4, rue des Archers. Mise à prix, 150.000 francs.

Terrain, 82, cours Gambetta. Superficie, 674 mètres. M. Peillon, avoué, 34, rue Mercière. Mise à prix, 23.450 francs.

18 novembre

Maison et cour, 1, rue Saint-Clair. Superficie, 129 mètres. M. Pidard, avoué, 91, rue de l'Hôtel-de-Ville. Mise à prix, 8.000 francs.

Maison, constructions et jardin, 19-21, rue du Belvédère. Superficie, 436 mètres. M. Pidard, avoué, 91, rue de l'Hôtel-de-Ville. Mise à prix, 3.000 francs.

Maison, constructions et cour, 55, chemin Vette-Fays. Superficie, 200 mètres. M. Pidard, avoué, 91, rue de l'Hôtel-de-Ville. Mise à prix, 5.000 francs.

Deuxième étage, cave, grenier, 12, rue Jacquard. M. Peiron, avoué, 19, rue d'Algérie. Mise à prix, 2.500 francs.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Cabinet de MM. ARGUILLIÈRE et FRAISSENET, 28, quai Jayr

Angle des rues Vauban et Masséna. Propr., M. Neyret, rue Vauban; 19 octobre.

Cabinet de M. BOYER, cours Gambetta, 55.

Rue des Culattes, 30 (exhaussement). Propr., M. Velisson, rue Béchevelin, 94; 18 octobre.

Cabinet de M. CURNY, 351, rue Paul-Bert

Rue Masséna, 112. Propr., M. Piette, rue Masséna, 109; 12 octobre.

Cabinet de M. LAURENÇON, place du Pont, 13.

Rue Sébastien-Gryphe, 153. Propr., M. Rougemont; 19 octobre

Cabinet de M. MOREAU, 5, rue Servient.

Rue des Remparts-d'Ainay, 46. Propr., M. Gay, avenue de Saxe, 322; 19 octobre.

Cabinet de M. (non désigné).

Rue du Repos, 23 (allongement et exhaussement). Propr., M. Saint-Bonnet, rue de la Madeleine, 21; 9 octobre.

Rue Vendôme, 144. Propr., MM. Espach frères, rue Victor-Hugo, 44; 19 octobre.

Rue Vendôme, angle rue Tronchet. Propr., M. Bonnard, avenue de Saxe, 312; 28 octobre.

Rue Pierre-Corneille, 107 (exhaussement). Propr., M. Mazuyer, rue Pierre-Corneille, 107; entrepr., MM. Rouchon frères, rue Neuve, 7; 9 octobre.

Angle des rues de la Rize et de la Bannière (ateliers) Propr., M. Merle; entrepr., M. Moreau, grande rue de la Guillotière, 119; 19 octobre.

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

Cabinet de l'Architecte en Chef de la Ville de Lyon.

Quai Claude-Bernard. Faculté de Droit et des Lettres. Propr., la Ville de Lyon; entrepreneurs: maçonnerie, M. Grange, 1, rue Laurencin; pierre de taille, MM. Dubois et Véry, 3, rue des Docks; charpente, M. Faye, rue Rabelais; serrurerie, M. Grobon, rue Vauban; plâtrerie, M. Velisson, rue Sébastien-Gryphe; menuiserie, M. Marti aîné, à Saint-Etienne; zinguerie, plomberie et couvertures, M. F. Boussat, 12, rue Passet.

Cabinet de M. BELLEMMAIN, 143, rue de Vendôme.

Place Bellecour et place de la Charité. Bureau des Postes. Construction d'un hall vitré. Entrepr.: maçonnerie, MM. Emiel; fers, Bonnet et Spazin; vitrerie, Flachet et Cochet.

Rochetaillée (Rhône). Cimetière et église. Entrepr.: maçonnerie, M. Lebreau; charpente, M. Feuillet. Cimetière, fouilles; église, toiture.

Rue de la Barre. Bureau des Télégraphes. Entrepreneurs; maçonnerie, MM. Jamot et Vertadier; menuiserie, M. Cimetière; serrurerie, M. Bost; plâtrerie et peinture, M. Cabestan. Installation de la partie mécanique dans les sous-sols.

Route de Francheville, 1. Bâtimens et dépendances; maçon., M. Emiel; charpente, M. Chol. 1^{er} étage.

Cabinet de M. BISSUEL, 27, rue Puits-Gaillet.

Villefranche. Hospice civil. Propr., les Hospices; entrepreneur général, M. Arnaud. 2^e étage.

Cabinet de MM. BOUILLÈRES et J. TEYSSEIRE, 33, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Exposition de Lyon. Pavillon du Tonkin et de l'Annam. Propr., M. Claret; entrepr.: maçonnerie, M. Fessetaud; serrurerie, M. Traverse; menuiserie, M. Martin; zinguerie et plomberie, M. Guicherd; plâtrerie et vitrerie, M. Dessebert. Elévation.

— Pavillon de l'Algérie. Propr., M. Claret; entrepr.: maçonnerie, MM. Taton frères; serrurerie, M. Brizon; menuiserie, M. Dumora; zinguerie et plomberie, MM. Délogé et Tournier; plâtrerie et peinture, M. Lesselier. Décoration extérieure.

— Pavillon de la Tunisie. Propr., M. Claret; entrepr.: maçonnerie, M. Gouyon; serrurerie, M. Traverse; menuiserie, M. Perrot; zinguerie et plomberie, M. Guicherd; plâtrerie et peinture, M. Lesselier. Elévation.

Rues Duguesclin, Masenod et François-Garcin. Manufacture de vêtements. Propr., M. Cabestan; entrepr.: terrassement et maçonnerie, MM. Taton frères. Fouilles

Cabinet de M. CADET, 77, rue Ney.

Rue Dumont-d'Urville, 16, et petite rue des Gloriettes, 15. Construction d'une usine. Propr., Société des mécaniques Verdol, rue Puits-Gaillet, 27; entrepr.: maçonnerie, MM. Martinaud et Chenaud; pierre de Villebois, M. Percherancier; menuiserie, M. Brunet; serrurerie, M. Brizon; gros fers, MM. Simon Perret; pierres blanches, MM. Motte et Portalis; plâtrerie, les fils Tauty, 17, rue du Sergent-Blandan; fumisterie, MM. Paufique frères, 33, rue de la Bourse; zinguerie, M. A. de Bussy. Installation de chaudières.

Cabinet de M. CHOMEL, 10, quai de Retz.

Cuire, chemin de Plein-Vallon. Construction d'une villa. Propr., M. Mazancieux; entrepr., pierre de taille, MM. Lepetit et Forest; menuiserie, M. Aubertier; charpente, M. Chapel. Distribution intérieure.

Peage de Dracy (Saône-et-Loire). Propr., M. Roy-Chevrier; entrepr.: maçonnerie, M. Protot; charpente, M. Hervod; plâtrerie, peinture, M. Bernard; serrurerie, M. Casse; décorateurs, MM. Flachet et Cochet. Couverture.

Cabinet de M. CLERMONT, 17, rue Neuve.

Avenue de Saxe, angle de la rue Fénélon. Maison de rapport. Propr., M. A. Clermont, 73, rue Vauban; entrepr.: maçonnerie, M. L. Fessetaud et fils; charpente, M. Marin; serrurerie, M. Buclet; pierre de Villebois, Société de Villebois; pierre blanche, D. Vial. Au 1^{er} étage.

Avenue de Saxe, 131. Propr., M. Clermont, 73, rue Vauban; entrepr.: maçonnerie, MM. Chatoux et Pétavit; charpente, M. Grépat; serrurerie, M. Brizon; pierre blanche, M. Armand. Au 1^{er} étage.

Rue Pierre-Corneille et rue Fénélon. Propr., La Confession d'Augsbourg; entrepr., MM. L. Fessetaud et Fils, Marin, Besson, Armand, Brizon, C. Clermont, Delporte, Pierrotet. Achèvement de l'intérieur.

Cabinet de M. A. GOQUET, 289, avenue de Saxe.

Villefranche, rue Nationale. Construction d'une maison. Prop., M. Vermorel. Entrepreneur, M. Arnaud. Couverture.

Cimetière de la Guillotière. Construction d'un monument funéraire de la famille Faurax; sculpteur: M. Visconti. Pose.

Place Raspail. Construction d'un monument à la mémoire du capitaine Thiers. Prop., la Ville; sculpteur, M. Pierre Devaux. En exécution.

Rive-de-Gier. Hôtel particulière. Prop., M. Morel. Rez-de-chaussée.

Cabinet de M. CUMIN, 19, rue d'Algérie.

Rues Vaubecour, de Castris et de Condé. Construction de maisons. Prop., MM. Marquis et Co; entrepreneurs: terrassements, M. Soly; charpente, M. Jacquignon, pierres blanches, MM. Mottet et Portalis; maçonnerie, M. Fessetaud; pierres de taille, Société anonyme des carrières de Villebois; serrurier, M. Gauthier; plâtrier, M. Camou. 4^e étage.

Brussieux (Rhône). École des filles. Propriétaire, la commune; entrepr., M. Nollier à Brussieux. Terrassements.

Rue Imbert-Colomès. Reconstruction d'un bâtiment. Prop. M^{me} veuve Mollen; maçon, M. Bujon; charpentier, M. Chol.

Oullins. Maison de rapport. Prop., M. Ratheaux; entrepr., M. Darféuille; charpentier, M. Pignet; serrurier, M. Bouilleux. Terrassements.

Point-du-Jour. Maison de rapport. Prop., M. Prat; entrepr., M. Salmel; charpentier et menuisier, M. Prat. Terrassements.

Cabinet de M. DUBUISSON, 25, cours Lafayette.

Pont-de-Chéruy. Construction d'une usine. Prop., M. Gindre-Duchavany; entrepreneur: M. Lafleur. Couverture.

Rue Vauban, 14. Construction d'une maison. Prop., M. Chevrot, 14 et 16, rue Vauban; entrepr., MM. Chatou et Petavit. Couverture.

Cabinet de MM. DUPIN frères, 10, rue de Marseille.

Rue Sébastien-Gryphe, angle de la rue de la Lône. Construction d'une maison de rapport. Prop. M. C. Galley fils. Entrepreneurs: terrassement, M. Champremier; maçonnerie, M. Montpéroux, pierre de taille dure, MM. Vinard et C^{ie} de Trept, M. Ollagnier, de Civrieux d'Azergues; pierre de taille blanche, MM. Jammes et C^{ie}; charpente M. Guillard. Au niveau du sol.

Rue de Marseille, angle de la rue d'Aguesseau. Construction d'une maison de rapport. Prop., M. Fleury Cessieux; entrepr., terrassements, M. Soly; maçonnerie, M. Lascoux; pierre de taille dure, pierre de Saint-Cyr, MM. Denis Morateur et Corneloup; pierre de Villebois, MM. Gat et C^{ie}, de Montalieu (Isère); charpente, M. Tolleran. Fouilles en basses, fondations.

Cabinet de M. Louis FANTON, 101, rue Duguesclin.

Boulevard de la Part-Dieu, 10 et 12. Construction de deux maisons de rapport. Entrepr., charpente, M. Sage; menuiserie, MM. Lombard frères; serrurerie, M. Brizon; pierre de taille, M. Percherancier; pierre blanche, M. Vial. Couverture.

Angles des rues Mongolfer, Jacques-Moyron et Sully. Construction d'une usine d'apprêt. Prop., M. Joseph Rivat; entrepr., pierre de taille, M. Besson; maçonnerie, MM. Bigot et Baudin; charpente, M. Grépat. 1^{er} étage.

Angle des rues Germain et d'Alsace. Construction d'une maison d'habitation et annexe. Prop. M. Main. Entrepreneur: maçonnerie, MM. Joly et Giraudou; charpente, M. Anselme; serrurerie, M. Brizon. Distribution intérieure.

Avenue des Ponts. Construction de maison. Prop., M. Vibert; maçonnerie, M. Gouyon; charpente, M. Debat; serrurier, M. Brizon. Caves.

Cabinet de M. FRANCHET, 12, rue d'Algérie

Rues Parmentier, Béarn, de la Lône et Cavenne. Prop., Société civile des Facultés catholiques de Lyon; entrepr., MM. Rouchon, maçonnerie; Traverse, serrurerie; Vachon et Gayetti, plâtrerie. Intérieur et galerie en fer.

Rue Boissac. Prop., Pensionnat des Dames du Sacré-Cœur; entrepr., MM. Jamot et Co, maîtres maçons; M. Bourdelin, tailleurs de pierres; Dalouzy, charpentier. Voûtes.

Avenue de Saxe. Continuation de l'église de l'Immaculée-Conception. Entrepreneur, MM. Gouyon, maçonnerie; Despeyroux, charpente; Vernino, plâtrier; Vivian, Clair et Marmonnier, plombiers; Euler, serrurier. Intérieur.

Cabinet de M. A. GÉRY, 16, rue de la Barre.

Chemin de Saint-Alban à Mcnplaisir. Construction d'une usine pour objets de pansements antiseptiques. Prop., Compagnie française d'objets de pansements antiseptiques. Fumisterie, haute cheminée, installation de chaudières. Massif pour machines à vapeur. Charpente, MM. Paufigue frères, entrepreneurs, 33, rue de la Bourse; plâtrerie et peinture, M. A. Camé, rue de la Bourse, 6; maçonnerie, MM. Dumont et Nouheu. En construction.

Cabinet de M. LAURENÇON, 13, place du Pont.

Rues de la Buire et Rize. Construction d'une maison. Prop. M. Boulot; entrepreneurs, MM. Faufigue frères. 4^e étage.

Rue Sébastien-Gryphe, 123. Prop., M. Trouillet; entrepr., M. Montpéroux, rue Montesquieu, 17. 1^{er} étage.

Vénissieux (presbytère). Prop., la commune; entrepr., M. Pérol à Vénissieux. 2^e étage.

Cabinet de M. MALAVAL, 10, rue Franklin.

Chasse. Église. Prop. la Fabrique; entrepreneur général, M. Canton. Clocher.

Puy-en-Velay. Construction du château de la Bernarde. Prop., M. de Malaval; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Montagnon; taille, M. Darbion; charpente, MM. Vuillet et Brosse. En construction.

École du Bon-Pasteur. Construction. Prop., Société immobilière du Bon-Pasteur; entrepr., M. Boucuret, maître maçon, rue Stella, 3. Toiture.

Hôtel du Nouvelliste. Prop., le journal le *Nouveliste*; entrepr., maçonnerie, M. Gigodot; taille, M. Darbion. Rez-de-chaussée.

Rue de la Lône. Maison. Prop., M. Trouillet. 1^{er} étage.

Estressin (Isère). Construction d'un pigeonnier. Prop., M. Guillemaud.

Cabinet de M. MONCORGER, 1, rue Commandant-Dubois.

Transformation de la maison d'arrêt de justice de Lyon, 1^{er} et 2^e lot Prop., département; entrepreneurs: maçonnerie, M. Ch. Nann; menuiserie, M. Pardon. En exécution.

Lieu dit de Champagne (5^e arrondissement). Construction d'un hôtel des Invalides du travail. Prop., la ville de Lyon; entrepreneurs: maçonnerie, M. Nann; charpente, M. Janin; menuiserie, M. Martin; plâtrerie, M. Sciaiffe; zinguerie, M. Audemard; serrurerie, MM. Guer et Blanc. En exécution.

Cabinet de M. MONOT, 14, rue Laurencin.

Rue Sébastien-Gryphe, 121. Construction d'une maison de rapport. Prop., M. Lacroix, rue des Culattes, 17. Travaux intérieurs.

Rue de Trion, 43. Restauration d'un immeuble. Prop., M. Pelletier, rue de Trion, 43; entrepr., Favier, maçon, Girerd, menuisier; Herba, peintre plâtrier. Travaux intérieurs.

Route de Vienne. Maison d'habitation. Prop., M. Bouchet, route de Vienne, 33; maçon, M. Bouchet; charpente, M. Cramon; plâtrerie peinture, M. Alasa; ferblanterie, M. Mallet; ciment, M. Moiroud. 2^e étage.

Quai du Vernay. Construction d'une maison. Prop., M. E. Troillet, rue de la Buire, 59; MM. Chomette frères, maçonnerie. Rez-de-chaussée.

Pralognan (Savoie). Construction d'un hôtel et ses dépendances, Hydrothérapie. Prop., M. J. Rolland, Brides-les-Bains. Entrepr., MM. Pédrine frères, à Moutiers (Savoie); maçonnerie, charpente, plâtrerie. Terrassement.

Cabinet de M. MOREAU, 5, rue Servient.

Rues de la Part-Dieu, François-Garçin et Duguesclin. Construction de trois maisons. Prop., M. Cabestan; entrepreneur: M. Taton. Couverture.

Rue de la République, 1, et rue Lafond. Construction d'une véranda extérieure, café de Madrid. Prop., M. Theiler; serrurier, M. Tranchand. Couverture.

Le Point-du-Jour, chemin des Mûres. Etablissement hydrothérapique. Prop., M. Auzolle; entrepr., MM. Jouannaud, maître maçon, et Poncet, maître charpentier. Toiture.

Rue Chevreul, angle rue d'Avignon. Prop. entrepr., maçonnerie, M. Mériat; pierre, M. Joseph Peju; pierre blanche, M. Besson. 2^e étage.

Cabinet de M. Claudius PORTE, 27, rue Saint-Pierre

Rue Vaubecour, angle rue Franklin. Prop., M. Chaize, cours Gambetta, 35. Entrepr.: maçonnerie, M. Chaize; pierre de Villebois, M. Gat; pierre blanche, M. Besson. 2^e étage.

Rue Franklin. Prop., M. Chaize, cours Gambetta, 35. Entrepr.: maçonnerie, M. Chaize; pierre de Trept, M. Saint-Point, pierre blanche, M. Besson. 2^e étage.

Rue Malesherbe, 46. Construction d'une maison. Prop., M. Ferry. M. Boucuret, maçon; M. Pomparat, pierre blanche; M. Despeyroux, charpentier. Rez-de-chaussée.

Rue Servient, angle cours de la Liberté. Prop., M. Day, quai de la Guillotière, 17. Entrepr.: maçonnerie et charpente, M. Day; Société des carrières de Villebois; pierre de Tournus; M. Jaugeon. 2^e étage.

Cabinet de M. RIPERT, 48, cours Morand.

Ville de Seyssel. Construction d'un hôpital inter-communal. Entrepreneurs, MM. Guellard frères à Ceyzérieux (Ain). 1^{er} étage.

Loire (Rhône). Construction d'une villa. Prop., M. Fillon. Entrepreneur, M. Lagoutte. Rez-de-chaussée.

RECONSTRUCTION DU QUARTIER GROLÉE. — ÉTAT DES TRAVAUX

Angle de la place des Cordeliers et du quai de l'Hôpital. 1^{er} étage.
Rue Saint-Bonaventure et angle de la rue Ferrandière, côté est. 3^e étage.
Angle de la rue Tupin, ouest de l'église Saint-Bonaventure. 5^e étage.
Angle des rues Ferrandière et Thomassin, côté est. Distribution intérieure.
Angle des rues Ferrandière et Thomassin, côté ouest. 4^e étage.
Angle des rues Thomassin et Jussieu, côté ouest. Couverture.
Angle des rues Thomassin et Jussieu, côté est. 4^e étage.
Angle des rues de Jussieu et Grôlée, côté sud. 3^e étage.
L'îlot situé au sud de l'église Saint-Bonaventure en est au sous-sol.

BUREAUX D'INGÉNIEURS**MM. BUFFAUD et TAVIAN, 27, rue de l'Hôtel-de-Ville.**

Passage Gay. Construction d'une tour métallique. Prop., Société anonyme de la Tour métallique de Fourvière; entrepr., MM. Paufigue frères, 33, rue de la Bourse. Montage.

Oullins, rue du Perron. Construction d'une usine de tissage. Prop., MM. Perrot, Guiffroy et C^{ie}, fabricants de soieries, rue Mulet, 12; entrepr., MM. Paufigue frères. Achèvement.

MM. PAUFIQUE frères, rue de la Bourse, 33.

Oullins. Dépôt des tramways. Construction d'une usine pour la traction électrique. Hall pour chaudières, machines, haute cheminée, etc., etc. Prop., Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon, 26, rue de la République. En exécution, haute cheminée (piédestal).

P.-L.-M., gare Perrache II. Installation de réservoirs pour l'approvisionnement de la créosote à l'usine d'injection. Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée. Achèvement.

Rue Croix-Jordan, 1. Installation de force motrice, construction d'une haute cheminée, fourneau de chaudière à vapeur et divers. Propr., M. L. Couturier, scierie mécanique, même adresse. Achèvement.

Saint-Clair. Compagnie générale des eaux. Usine de Saint-Clair. Construction d'une haute cheminée, installation de quatre chaudières à vapeur et deux machines à vapeur. Propr., La Ville de Lyon. Construction de la haute cheminée (colonne).

Exposition Internationale de Lyon. Installation de force motrice pour la traction électrique. Construction d'une haute cheminée. Installation de chaudières. Machines et travaux divers. G. Averly, concessionnaire. M. Georges Averly, ingénieur, 143, rue Garibaldi. Construction de la haute cheminée (colonne).

Boulevard des Brotteaux, 63. Installation d'un régénérateur. Propr., MM. Metzey et Co, fabricants de corsets. En exécution.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Ardèche. — 22 octobre 1893. — Mairie de Balazuc. Rectification du chemin entre le pont de Balazuc et Uzer sur une longueur de 2807 mètres. Montant des travaux 16.000 fr. Adjud. M. Eugène Plancher à Vallon à 9 p, 100 de rabais.

Doubs. — 11 octobre 1893. — Préfecture de Besançon. Travaux communaux et de chemins vicinaux. Adjudicataires: chemins de grande communication. — Chemin 5, 845 fr. 80, M. Etienne Rabette, à Pelousey, 29. — Ch. 7, 1.047 fr. 33, M. Auguste Randey, à Cose, 20. — Ch. 9, 6.425 fr. 60, M. Charles Battaini, à Scey-en-Varais, 24. — Ch. 9, 1.736 fr. 76, M. Eugène Rumeau, à Beure, 22. — Ch. 11, 3.438 fr. 72, M. Xavier Fouchard, à Torpes, 25. — Ch. 17, 1.684 fr. 84, M. Jules Mougin, à Moore, 27. — Ch. 22, 1.134 fr. 80, M. Deschênes, à Besançon, prix du devis. — Ch. 23, 1.341 fr. 44, M. François Naclin, à Marchaux, 12. — Ch. 25, 2.126 fr. 25, M. Alexandre Jarro, à Pierrefontaine, 4. — Ch. 27, 7974 fr. 63, M. Hermand Ducourtial, à Montsegoye, 17. — Ch. 30, 11.082 fr. 58, M. Louis Guyard, à Ougney, prix du devis. — Ch. 34, 2.441 fr. 61, M. Andréoli, à Montbéliard, 5. — Ch. 38, 3.417 fr. 38, M. Hilaire Bourdinet, à Orchamps-Vennes, 21. — Ch. 43, 2.415, M. Prosper Pourcelot, à Mérey-sous-Montrod, 7. — Chemins d'intérêt commun: Ch. 3, 3.278 fr. 96, M. François David, à Levier, 11. — Ch. 10, 1.094 fr. 42, M. Etienne Rabette, 25. — Ch. 33, 1.489 fr. 14, M. Emile Renaud, à Ornaus, 9. — Chemins vicinaux ordinaires: Amagney, Ch. 1, 2, 3 et 4, 1.702 fr. 07, M. Jean Boury, à Torpes, 20. — Bâtiments: Recologne. Conduite d'eau, borne-fontaine et abreuvoir, 2.143 fr. 05, M. Ferréol Champion, à Besançon, 17. — 20^e lot, M. Gilbert à Choignes (Haute-Marne), 16. — 21^e lot, M. Prosper Pourcelot, 17.

Jura. — 19 octobre 1893. — Préfecture de Lons-le-Saulnier. Ponts et chaussées Routes nationales n^{os} 5 et 6. Enlèvement des neiges. Cette adjudication n'a pas été tranchée. Renseignements à la préfecture.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — 13 novembre 1893, 10 h. — Sous-préfecture de Villefranche. Travaux de grosses réparations et d'entretien du pont suspendu de Belleville. Chemin de grande communication n^o 4 bis pendant 1894, 1895, 1896, 1897, 1898 et 1899. Montant des travaux, 22.689 fr. A valoir, 4.311 fr. Cautionnement, 490 fr.

Certificat de capacité à viser par l'agent-voyer en chef du département du Rhône huit jours avant l'adjudication.

Renseignements à la sous-préfecture.

Rhône. — 20 novembre 1893, 1 h. — Hospices de Lyon. Fourniture de houille. Renseignements à l'administration, 44, passage de l'Hôtel-Dieu.

Allier. — 5 novembre 1893, 10 h. — Mairie de Treteau. Construction du chemin vicinal n^o 6. Montant des travaux, 11.600 fr.

Renseignements à la mairie.

Alpes-Basses. — 5 novembre 1893, 2 h. — Préfecture de Dignes. Monuments historiques. Réparation à l'église curiale de Seyne, 1^o Rétablissement de corniches en pierre dure. Montant des travaux 1062 fr. 17. 2^o Taille de parement et moulures. Montant des travaux 796 fr. 92. 3^o Démolition de maçonneries. Montant des travaux 119 fr. 22. 4^o Maçonnerie de blocage. Montant des travaux, 127 fr. 17. 5^o Charpente. Montant des travaux, 1276 fr. 66. 6^o Toiture. Montant des travaux, 2082 fr. 50. 7^o Travaux de reprises diverses. Montant des travaux. 2363 fr. 05, somme à valoir 782 fr. 76. Cautionnement 860 fr. Production de certificats 15 jours d'avance par M. Revoil, architecte diocésain à Nîmes.

Renseignements, devis, pièces dans les bureaux de la préfecture de Digne.

Ardèche. — 8 novembre 1893, 2 h. — Préfecture de Privas. Route départementale n^o 1 et chemins vicinaux. — 2^o lot. Route départementale n^o 1 de Serrières à Barjac. Travaux d'entretien. Bail d'entretien pour 1894, 1895, 1896, partie comprise entre la borne 46 et le col de Pata sur une longueur de 35.530 mètres. Montant des travaux, 4.200 fr. 25. A valoir, 239 fr. 65. Cautionnement, 140 fr. Frais, 210 fr. — 3^o lot. Chemin d'intérêt commun n^o 20. Construction entre la fin de l'entreprise Peyrie, près le village de Merle et le chef lieu de Domphac, sur une longueur de 1861 m. 10. Montant des travaux, 25.261 fr. 99 A valoir, 3.735 fr. 05. Cautionnement, 830 fr. Frais, 210 fr. — 4^o lot. Commune de Valvignières. Chemin vicinal ordinaire n^o 4. Construction entre la ferme Delauzun et le village d'Intras sur une longueur de 794 m. 75. Montant des travaux, 4.447 fr. 50. A valoir, 452 fr. 57. Cautionnement, 150 fr. Frais, 90 fr. — 5^o lot. Commune de Chalçon. Chemin vicinal ordinaire n^o 1. Construction entre Chateauxvieux et Roissac sur une longueur de 1267 m. 50. Montant des travaux, 16.170 fr. 11. A valoir, 1.129 fr. 83. Cautionnement, 540 fr. Frais, 150 fr. — 6^o lot. Commune de Saint-Abon-d'Ay. Chemin vicinal ordinaire n^o 6. Construction d'un pont sur la rivière d'Ay à Palochon. Montant des travaux, 14.597 fr. 44. A valoir, 1.992 fr. 56. Cautionnement, 490 fr. Frais, 150 fr. — 7^o lot. Commune de Monestier. Chemin vicinal ordinaire n^o 4. Construction entre Sassolas et le ruisseau de Corbier sur une longueur de 1.549 mètres. Montant des travaux, 10.300 fr. 78. A valoir, 799 fr. 22. Cautionnement, 350 fr. Frais, 110 fr.

Renseignements et projets à la préfecture.

Côte-d'Or. — 5 novembre 1893, 2 h. — Mairie de Nuits-Saint-Georges. Réfection de tuyaux en fonte de la conduite principale d'eau des fontaines. Montant des travaux, 35.500 fr.

Renseignements à la mairie.

Drôme. — 21 novembre 1893, 2 h. — Mairie de Bourg-de-Péage. Adjudication de la ferme de l'octroi, droits: 1^o sur les boissons, bières et limonades gazeuses; 2^o comestibles, viandes de boucherie, bestiaux, viandes salées et dépeçées, et graisse de porc. Fixation de la première mise à prix, 45.000 fr.

Haute-Loire. — 16 décembre 1893, 3 h. — Mairie du Puy. Droits de l'octroi municipal pendant trois ans. Mise à prix, 240.000 fr. Cautionnement provisoire, 10.000 fr. avant l'adjudication. Cautionnement définitif, 40.000 fr.

Renseignements dans les bureaux de la mairie.

Saône-et-Loire. — 5 novembre 1893, 2 h. — Mairie d'Anost. Construction d'un groupe scolaire au hameau d'Alhez. Montant des travaux 29.691 fr. A valoir 309 fr. Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — 6 novembre 1893, 1 h. — Sous-préfecture de Louhans. Commune de Varennes-Saint-Sauveur. Construction d'une maison d'école de filles. A. montant des travaux, 14.467 fr. 60.

Certificats à présenter à M. Roch et auteur du projet, architecte à Bourg.

Renseignements et projets dans les bureaux de la sous-préfecture,

ÉTRANGER

Chili. — 30 décembre 1892. — Hôtel de Ville de Santiago. Entreprise de l'éclairage électrique de Santiago.

Renseignements, devis, cahier des charges, au ministère du Commerce et de l'Industrie à Paris, 80, rue de Varenne (direction du commerce extérieur).

Espagne. — 30 novembre 1893. — Ministère de la marine. Madrid. Fourniture et installation à l'arsenal de la Carraca d'une machine à vapeur de 100 tonnes.

Renseignements à Madrid. Ministère de la marine.

Pays-Bas. — 16 décembre 1893. — Ministère des Colonies à La Haye. Etablissement d'une tranchée entre la rivière de Solo et la mer de Java. Montant des travaux 5.105.000 florins holl.

Roumanie. — 11 novembre 1893, 3 h. — Ministère de la Guerre à Bucharest. — Construction d'une caserne pour un bataillon de chasseurs à Sinaia. Montant des travaux 120.000 fr.

COURS DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

NATURE ET SITUATION DE LA PROPRIÉTÉ	surface		prix du prix		date de la vente
	m. q.	m. carré	total	la vente	
Propriété, 209, route de Genas	3.470	3 28	11.400	14 oct.	
Deux maison, 21, rue Richan	»	»	23.700	21 oct.	
Maisons et constructions, 19, rue Gilbert, et 26, cours Suchet.	407	73 46	29.900	—	
Maison (jardin, 1000 mètres), 3, rue de l'Égalité.	1.000	11 »	11.000	—	
Constructions, 23-30, avenue de Noailles	»	»	22.700	—	
Propriété à Montchat, 41, rue Besson-Basse	471	6 79	3.200	—	

Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imp. PITRAT A. Rey successeur, 4, rue Gentil. — 7403

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TULES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

CANCALON FRANÇOIS. Entrepôt central et direction à ROANNE, rue de l'Entrepôt, 47, 49. Dépôt de Lyon, cours Gambetta, 61. Entrepôt de Saint-Etienne, rue de la République, 55 Tuiles garanties contre le vent et la gelée, de tous systèmes et toutes dimensions. Briques. Carreaux ordinaires rouge et carreaux fantaisie. Tuyaux grès et tuyaux poterie. Fontaines, ornements divers. Grande fabrication des tuiles cannelées n^o 2, terre molle, dites tuiles indestructibles employées avantageusement dans les montagnes. 50 années d'épreuves.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt. J. GUICHARD Fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et Ciments. — Carreaux de Verdun

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour Conduites d'eau et pour Bâtiments. Seuls représentants à Lyon de la Cie des Gres Français de Pouilly-sur-Saône.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Carreaux de Verdun.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

SINGLY (P. DE) & Co. Tuyaux en tôle et Bitume à joints précis pour conduites de Gaz et d'Eau. Tuyaux galvanisés, B. S. G. D. G. pour irrigations, submersions des Vignes. Chauffage. Tuyaux noirs ou galvanisés pour cheminées, conduites de Turbines, etc. Petite chaudronnerie. Siège social: Paris, 196, rue d'Allemagne. Succursale et usine à Lyon: 287, cours Gambetta. Directeur, J. E. GAILLIARD, ingénieur des Arts et Manufactures.

GAY, MATHIEU ET CHEVROT, rue de Marseille, 64, seuls concessionnaires de la vente des ciments Vicat pour Lyon et la banlieue, Portland de Pelloux, du Valbonnais, Virieu-le-Grand et de Pochet de Saint-Rambert, Ciments de Grenoble, chaux lourdes et de Bourgoin, Tréport, du Teil et autres provenances. Briques, tuiles et lattes Albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et de Bourgogne. — Expéditions France et étranger.

Annonces : AGENCE FOURNIER, rue Confort 14.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée ou sculptée.

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

ENVOI FRANCO DE L'ALBUM

TRAVAUX DE VITRERIE EN TOUS GENRES
Pour la Ville et le Dehors

Maison GUITTA Fils

FATOU-GUITTA Succ^e
Rue de Savoie, 12, et place des Célestins, 2

GROS VERRES A VITRES DÉTAIL
Verres du Nord, Verres de Couleurs
Tuiles en Verre, Dalles pour sous sol, Verres striés et losanges de Saint-Gobain
Verres anglais et Vitraux d'appartement



ECLAIRAGE PUBLIC
DRE
COMMUNES QUI N'ONT PAS DE GAZ
MAISON SPÉCIALE
Paris-Album sur demande, Éclairage par le Soleil et le Pétrole

Jules JANIN fils, à LYON (Vilette)

Miroiterie, Sculpture, Décoration, Meubles d'art

FLACHAT, COCHET & C^{IE}

LYON

10-11, quai de la Guillotière, et 4, rue Dunois

PRODUITS SPÉCIAUX POUR VITRAGES
Glaces et Verres à Vitres, Glaces brutes de 12" et Verres à reliefs de 5" à 6" d'épaisseur, Dalles brutes et Dalles quadrillées pour Larmiers et Planchers lumineux, Tuiles en Verre, etc., etc.

FAIENCES DÉCORATIVES
pour revêtements de Vestibules, Salles de Bains, Cheminées, Calorifères, etc., etc
DORURE POUR MEUBLES & BATIMENTS

ON DEMANDE !
à acheter un moteur à gaz. de la force de 3 à 4 chevaux.
Adresser offres à M. Fournier-Carpentier, rue de Valenciennes, à Caudry (Nord)

ARCHITECTE
chef de service de l'Administration, jeune et actif s'associerait avec architecte de Lyon ayant clientèle sérieuse, désireux de céder la direction de son cabinet qu'on acquerrait au besoin (adr. prop. Agence Fournier, 9314.

Compagnie des Grès français de Pouilly-sur-Saône

TUYAUX EN GRÈS

VERNISSÉS INALTÉRABLES
Résistant aux plus hautes Pressions et aux Acides, pour Conduites d'eau et d'acide, Égouts, Descentes de Cabinets, etc.

FAVRE FRÈRES

SEULS CONCESSIONNAIRES
50, 51, 52, quai de Serin
LYON
MÉDAILLE D'OR
A l'Exposition Universelle de Paris 1889
La plus haute Récompense accordée aux fabricants français et étrangers dans cette industrie

TUYAU

COUDE

CULOTTE SIMPLE

SIPHON